

Le Conseil a délibéré sur les points suivants.

AMENAGEMENT DE LA RD 47 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Monsieur le Maire informe que le projet de la Commune de d'aménager et sécuriser la RD47 dans sa traversée du village pourra faire l'objet de demandes de subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Il propose de solliciter l'appui financier de l'État pour ce projet.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Montant € HT	En %	Nature	Montant € HT	En %
Travaux	156 500	92	DSIPL	60 600	36 %
Maitrise d'œuvre	9 000	5	DETR	75 000	44 %
Topographie	4 000	3	autofinancement	33 900	20 %
TOTAL	169 500	100	TOTAL	169 500	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
2. Approuve le budget prévisionnel de l'opération et précise que, le cas échéant, la différence entre les montants maximum de subvention sollicités et les montants réellement attribués sera pris en charge par la collectivité.

PROJETS 2016 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La parole est donnée aux adjoints.

Yves Bajat.

Il liste les acquisitions et travaux souhaitables de réaliser cette année.

Tondeuse : la tondeuse actuelle datant de 14 ans, nécessitera des réparations dans le courant de l'année. Le remplacement est estimé à 2 000 €.

Bâtiments.

Mairie : Salle du conseil à insonoriser : enveloppe à prévoir : 2 000 €

Salle polyvalente : petite salle – entrée – vestiaires et sanitaires à rafraîchir : coût 6 000 €

École : remplacement des vidéos projecteurs : montant 3 800 €

Église : sonnerie du clocher ; travaux effectués en décembre, paiement en 2016 : coût 1 586,40 €

Monument aux Morts : rénovation des lettres des noms des soldats : entre 1 500 et 2354 €

Extincteurs : remplacement de 6 extincteurs datant de plus de 10 ans : montant 400 €

Bibliothèque : prévoir un urinoir : coût 400 €

À voir en commission la fourniture et pose de stores à l'école : coût prévisionnel : 2 600 €.

Michel Brochand.

Il précise que l'éclairage public fonctionne, les lumières sont éteintes la nuit de 23 h 30 à 5 H.

Il relate la réunion du SMIDOM. Un nouveau règlement a été validé, des amendes plus importantes faisant référence au code pénal, de 3^{ème} et 5^{ème} classes, seront appliquées aux personnes déposant des déchets sur les lieux publics. Au niveau du point d'apport volontaire,

l'agent du SMIDOM informera son organisme de tutelle qui transmettra à la commune qui poursuivra le contrevenant.

Un nouveau règlement à la déchetterie a été rédigé.

Le 5 février le comité syndical a approuvé le compte administratif et le compte de gestion et a voté le budget primitif.

Au niveau du syndicat des eaux Saône Veyle, une convention a été établie entre douze syndicats pour la création d'un pôle technique. Le débat d'orientation budgétaire, les travaux à la zone des Drevets pris en charge par Intermarché et le budget ont été approuvés. Le coût de l'eau hors assainissement, pour une facture de 120 m³ est de 2 € le m³.

Au niveau investissement, pas de travaux prévus sur notre territoire.

Réunion commission urbanisme. Deux permis de construire ont été examinés.

Yves Bajat fait le compte rendu de la réunion de la commission jeunesse. La discussion a porté sur la tarification, les TAP présentés par Guy Dupuit et Gilles Rapy de la communauté des Bords de Veyle., le bilan : 3^{ème} année de fonctionnement : 87 % de fréquentation. Un comité de suivi se réunira en février – mars.

Syndicat Veyle Vivante. Gérard Rosset informe que le comité syndical a approuvé les comptes administratif et de gestion, voté le budget primitif et fait part des travaux à réaliser en 2016. La prochaine réunion aura lieu le 16 mars à 18 H à St Genis.

Informations diverses

- Invitation du comité départemental de fleurissement à Divonne Les Bains : remise des prix aux lauréats.

- Association Cous 'Ain. Un DVD a été remis gracieusement à la commune suite à la numérisation des archives de l'état civil par cette association bénévolement.

- Commission départementale de coopération intercommunale se réunira à la préfecture le 14 mars. 12 communes sur 18 sont favorables à la fusion des deux intercommunalités CCBV et CCPDV.

Date de la prochaine réunion : mardi 29 mars à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 H 30.